Image not found or type unknown

part variable du salaire au prorata de présence lors d'un congé m

Par **iwed**, le **10/03/2009** à **22:02**

Mon employeur (convention collective ingénieurs & cadres n°3025)a déduit la période de mon congé maternité pour calculer le versement de la part variable de mon salaire constituée d'une part d'un objectif qualitatif commun (Chiffre d'affaire du département) et d'autre part d'un objectif qualitatif personnel. En-a-til le droit?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés